

AR Prefecture

046-214602963-20250321-2025\_03-BF  
 Reçu le 24/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 MARS 2025**

Convocation le 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE VERGNE et Nelly VAN MARLE

**Était excusé** : Monsieur Benoît LAFARGUE

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique LABRANDE

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT**  
**BOUYSETTE »**

Monsieur Jean-Bernard BENAC, 1er adjoint au maire, présente le compte financier unique sur budget 2024 du lotissement Bouyssette.

Il se résume ainsi :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	47 049,13	47 049,13
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	47 049,13	47 049,13
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soide des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte financier unique sur budget 2024 du Lotissement Bouyssette.**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
 mois et an que dessus  
 Cet acte a été publié le 24/03/2025  
 Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
 Le 21 mars 2025  
 Le Maire, Raoul Debar

